

PROJET D'INSTALLATION D'UNE AIRE DE COMPOSTAGE COLLECTIF VALFRAMBERT – CR DE LA REUNION DU 02 FEVRIER 2023

Présents : Mr Lambert, élu référent Déchets pour la commune de Valframbert & Laurine Talvard, chargée du programme de prévention des déchets au service Déchets Ménagers CUA

LE PROJET ET SA MISE EN PLACE :

La mairie de Valframbert souhaite installer une aire de compostage collectif dans l'un de ses quartiers, à l'angle de la rue des Violettes et des Cerisiers (voir plan ci-dessous) :



L'emplacement à proximité du transformateur électrique (croix jaune) semble bien adapté à cette initiative puisque les deux rues adjacentes étant des impasses, chaque habitant doit passer devant pour sortir du quartier.

A l'heure actuel, pour cause de travaux au niveau de la rue, du matériel de chantier est entreposé au niveau de ce transformateur. Les composteurs pourraient dans un premier temps être installés au niveau de l'arbre (croix rose) puis déplacer une fois la zone vidée.

Une seconde possibilité serait d'installer l'aire au niveau de l'espace vert désigné par le rectangle rouge.

Afin de permettre d'intégrer l'ensemble des habitants, il est proposé que les ambassadrices du tri, accompagnées de Mr Lambert, élu référent déchets, réalisent du porte-à-porte afin d'informer les habitants du quartier du projet et de leur demander leur avis concernant la future localisation des composteurs.

Cette sensibilisation pourra également permettre d'informer la population de l'obligation du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024 mais également de répondre à leurs questions et dissiper

leurs craintes/préjugés sur la pratique du compostage. Cette sensibilisation pourra se faire à des horaires décalés, c'est-à-dire en fin de journée notamment, afin de pouvoir toucher le plus d'habitant possible.

En plus d'informer les habitants du projet et de les consulter sur l'emplacement des composteurs, les ambassadrices du tri leur distribueront par la même occasion un bioseau aux foyers qui souhaitent composter (*photo 1*). Ce matériel, d'une capacité de 10L, est à placer dans la cuisine et permet d'y déposer les biodéchets (épluchures de fruits et de légumes, sachets de thé, marc de café, etc.) afin de les apporter facilement jusqu'au composteur. Avec ce bioseau, un flyer expliquant le principe du compostage et les dépôts autorisés ou non sera distribué (Annexe « FlyerInterditDV »). Une charte d'engagement (Annexe « CharteCompCollAdresse ») sera à signée par chaque foyer souhaitant avoir un bioseau et composter ses biodéchets.

Afin d'informer les habitants du passage des ambassadrices du tri, un flyer pourrait être distribué dans les boîtes aux lettres du quartier en amont (une à deux semaines avant), indiquant les jours et les plages horaires de passage. Une aide de la part du service Déchets Ménagers et du service Communication de la CUA pourra être apportée à la commune, si celle-ci le souhaite, pour la réalisation de ce flyer. Concernant les créneaux de sensibilisation, il est proposé qu'ils soient réalisés les **mardi 4 et mercredi 5 avril 2023, de 17h à 19h**.

Une information sous forme de réunion publique en mairie, à l'attention des habitants concernés, peut également être proposée.

Lors de la phase de sensibilisation en porte-à-porte, il serait pertinent que la date d'installation de l'aire de compostage soit déjà programmée afin que les habitants soient informés par la même occasion de la date de mise en route. Une inauguration officielle, avec présence des habitants, des élus de la commune ainsi que les agents techniques mais aussi du service Déchets Ménagers, de la Régie des Quartier et de Mr Pueyo peut également être envisagée. Lors de ce moment convivial, une nouvelle distribution de bioseaux peut être réalisée ainsi qu'une démonstration de l'utilisation des composteurs. Il peut, dans cette objectif, être demandé aux habitants d'apporter leur bioseau rempli de biodéchets pour ceux l'ayant eu lors du porte-à-porte, afin qu'ils puissent le vider dans le composteur. Cette initiative peut également être réalisée par un ou des élus de la commune.



Photo 1 : Bioseau

L'AIRE DE COMPOSTAGE ET SON ENTRETIEN :

Une aire de compostage est composée d'au minimum deux bac : un bac d'apport où sont déposés les biodéchets/restes de cuisine et un second contenant du broyat (matière sèche). A chaque apport d'un usager, celui-ci doit prendre une bonne poignée de broyat et en recouvrir ses biodéchets.

Un troisième bac, appelé bac de maturation, permet de recueillir le contenu du bac d'apport, une fois plein, et de laisser le compost mûrir pendant 6 à 12 mois. A la suite de ce délai, le compost pourra être utilisé par les habitants du quartier ou par les services municipaux pour les espaces verts.

Le volume des composteurs a utilisé va notamment dépendre du nombre de foyers potentiels qui y déposeront leurs biodéchets. Pour ce projet, le quartier contenant **33 habitations**, il est recommandé d'installer une aire avec trois bacs (apport, broyat et maturation) **en bois d'un volume de 1000L** (*photo 2*). Ce volume de composteur étant le seul que le service Déchets Ménagers propose en bois pour les aires collectives.



Photo 2 : Composteurs Bois 1 000L

Concernant l'entretien de l'aire de compostage, la CUA accompagnera la commune durant une année via l'intervention de la Régie des Quartiers Alençonnaise, l'association étant titulaire du marché lié au compostage pour le service Déchets Ménagers.

L'association pourra se déplacer à la demande de la mairie, en passant par le/la référent(e) compostage du service Déchets Ménagers, notamment pour réapprovisionner en matière sèche, transférer le contenu du bac d'apport dans le bac de maturation, etc. Lors de ces interventions, la mairie ainsi que les agents techniques de la commune pourront être présents afin d'observer la méthode utilisée et de pouvoir la reproduire par la suite une fois la commune autonome sur la gestion des composteurs.

Au moment de l'installation de l'aire de compostage, si la demande la mairie en fait la demande auprès du service Déchets Ménagers, les agents communaux pourront être formés par le maître composteur de la Régie des Quartiers à l'entretien de l'aire de compostage.

Lors de cette formation, un brass'compost (*Photo 3*) permettant d'aérer le contenu du bac d'apport pour une meilleure décomposition, sera également fournie.

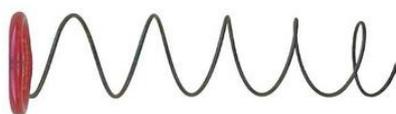


Photo 3 : Brass'compost

La question de l'approvisionnement en broyat peut cependant parfois être une problématique pour les communes. Pour cela, même après l'année d'accompagnement terminée, la CUA pourra continuer de fournir cette matière sèche quand la mairie en fera la demande. Cette matière sèche sera livrée par la Régie des Quartiers. Cette solution ne sera mise en place que si la mairie n'a pas pu mettre en place une solution autonome (broyage des tailles de haies de la commune par exemple) d'ici là.

Une autre solution, pour plus d'autonomie, est de récupérer le broyat réalisé lors de l'opération de broyage « Je Broie du Vert » organisée sur la commune.

LES PROCHAINES ÉTAPES :

Il est maintenant demandé à la commune de Valframbert de faire un retour à ce présent document afin notamment de valider ou non le projet, le planning et la démarche proposée.

Si des questions restent sans réponse, une nouvelle rencontre peut être organisée, tout comme une présentation du projet aux élus de la commune lors d'un conseil municipal ou d'une municipalité si cela s'avère nécessaire.